

Tout savoir sur ... La semaine de 4 jours d'école



À partir de la rentrée de septembre 2018, toutes les écoles de Sainte-Luce, publiques et privée, fonctionneront sur le même rythme : la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Quelle organisation de la semaine dans les écoles publiques ?
Quelles possibilités d'accueil le mercredi pour les enfants ?

La Ville de Sainte-Luce-sur-Loire répond à vos questions.

La semaine de classe pour tous les enfants

Le nombre d'heures hebdomadaires de classe (24h) ne change pas. Par contre, la durée quotidienne passe à 6h dans le public.

Les horaires dans chaque école :

● **Écoles Félix-Tessier, Tilleuls et Pommes de Pin :**

9h à 12h et 13h45 à 16h45.

● **École Reinetière (maternelle et élémentaire) :**

9h à 12h15 et 14h à 16h45.

● **École Cerisaie (horaires décalés maintenus) :** 9h à 11h45 et 13h30 à 16h45 (groupe A), 9h à 12h15 et 14h à 16h45 (groupe B).

Les horaires du début et de la fin de journée sont harmonisés pour toutes les écoles, publiques et privée. La classe débutera à 9h et se terminera à 16h45.

Dans le public, les TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) organisés de 16h à 16h45 n'existeront donc plus. Pour le reste, le passage aux 4 jours d'école n'aura aucun effet sur le fonctionnement habituel de l'accueil périscolaire, de l'étude surveillée et de la restauration scolaire.



Le mercredi, une pause dans la semaine

L'accueil de loisirs sera ouvert toute la journée du mercredi, avec une formule à la carte :

● La journée complète (8h à 18h). Les enfants pourront être récupérés entre 17h et 18h.

● Le matin sans repas (8h à 13h). Les enfants devront être récupérés entre 12h et 13h.

● Le matin avec repas (8h à 13h30). Les enfants devront être récupérés à 13h30.

● L'après-midi sans repas (13h30 à 18h). Les enfants pourront être récupérés entre 17h et 18h.

Les activités auront lieu sur le site du groupe scolaire fréquenté par chaque enfant, ce qui leur permet de retrouver des animateurs qu'ils côtoient le reste de la semaine.

Un accueil supplémentaire payant est proposé de 7h30 à 8h et de 18h à 18h30 (sans réservation).

Cette organisation est le fruit d'une réflexion menée par les élus, des parents volontaires et les associations de parents d'élèves.



Des activités pour le bien-être des enfants

Le retour à une journée complète permet aux animateurs de faire du mercredi un vrai temps de pause dans la semaine, avec un programme plus riche et moins de contraintes horaires. Des sorties à la journée, la création d'univers thématiques ou le développement de projets seront désormais possibles.

Le rythme de l'enfant et son bien-être seront privilégiés, avec notamment une généralisation du temps calme après le repas et des activités de détente.

Le programme sera différent de celui d'une journée de classe et l'enfant sera acteur de son temps à l'accueil de loisirs.

Le taux d'encadrement (un animateur

pour 8 enfants en maternelle et 12 enfants en élémentaire) permettra un meilleur accompagnement et une plus-value ludique.

Une navette toute la journée

Ce service déjà proposé par la mairie sera étendu à la journée complète, de **9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30**.

Il concerne les enfants du CP au CM2 et permet de véhiculer jusqu'à 16 enfants au même moment dans des minibus conduits par les animateurs municipaux. Les inscriptions auront lieu en septembre, l'adhésion sera annuelle avec un paiement échelonné par trimestre.



Le multisports de 17h à 18h

Les séances du lundi, mardi, jeudi et vendredi auront désormais lieu **de 17h à 18h** pour tenir compte des nouveaux horaires de fin de classe. L'harmonisation des horaires des écoles permettra d'ouvrir tous les créneaux aux enfants des mêmes tranches d'âge.

Les enfants devront être amenés et récupérés sur chaque lieu sportif par les parents ou toute personne autorisée, comme c'est le cas pour l'ensemble des activités sportives et culturelles.



Des tarifs adaptés, des modalités plus souples

Afin de prendre en compte le changement d'organisation familiale lié au retour à la semaine de 4 jours, la mairie propose des tarifs adaptés sur la journée d'accueil de loisirs du mercredi.

Voici les tarifs prévisionnels, calculés selon le quotient familial. Ils seront validés par le conseil municipal du 26 juin 2018.

- Journée mercredi : de 4,73 € à 18,60 € par enfant, repas compris (tarif inférieur à celui des vacances scolaires).
- Mercredi matin sans repas : 0,68 € à 7,74 €.
- Mercredi matin avec repas : 2,01 à 13,12 €.
- Mercredi après-midi : 2,30 à 9,36 € (tarif inchangé).

De plus, la mairie assouplit les conditions d'inscription :

- Le délai d'inscription et d'annulation est réduit. Les familles pourront le faire jusqu'au jeudi précédent avant 9h.
- En cas de présence non réservée (ou réservée hors délai), une majoration de 20 % sera appliquée au tarif de présence selon le quotient familial et non de façon forfaitaire.
- En cas d'absence non signalée (ou signalée hors délai), le tarif de la journée sera dû.



Pour en savoir +
Direction éducation/jeunesse/sports
Esplanade Pierre Brasselet
02 40 68 16 31 ou 02 40 68 16 41
eje@sainte-luce-loire.com